

# AVIS PUBLIC

## DÉROGATION MINEURE

**EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ** qu'à la séance régulière du conseil municipal de la municipalité de Berthier-sur-Mer, qui se tiendra le Mardi 2 mars 2021 à 19h, le Conseil devra statuer sur une demande de dérogation mineure. La demande sera également soumise au CCU pour recommandations :

### AMÉNAGEMENT D'UN SPA DE NAGE EN COUR AVANT D'UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE ISOLÉE

LOT # 3 477 230  
43, RUE DE L'ANSE  
BERTHIER-SUR-MER, QC  
G0R 1E0

#### LE PROJET CONTREVIENT À LA NORME SUIVANTE DU RÈGLEMENT DE ZONAGE :

- ARTICLE 3.1.5.3 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE #265 : UN SPA DE NAGE DOIT UNIQUEMENT ÊTRE INSTALLÉ EN COUR LATÉRALE OU EN COUR ARRIÈRE D'UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE ISOLÉE. POUR CE DOSSIER, LE SPA DE NAGE SERA INSTALLÉ EN COUR AVANT.

Tout intéressé est invité à envoyer ses questions par courriel avant le 2 mars 2021 à [dq@berthiersurmer.ca](mailto:dq@berthiersurmer.ca).

**DONNÉ à Berthier-sur-Mer ce 12<sup>e</sup> jour de février deux mille vingt-et-un**



Signé : .....  
Martin Turgeon, Directeur général et secrétaire-trésorier

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

*Je, soussigné, Martin Turgeon, résidant à Berthier-sur-Mer certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à l'endroit désigné par le Conseil entre quinze heures et seize heures, le douzième jour de février 2021. Une copie a également été déposée sur le site Web de la municipalité.*

**EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce douzième jour de février deux mille vingt-et-un.**



Signé : .....  
Martin Turgeon, Directeur général et secrétaire-trésorier